

COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **LUNDI 20 SEPTEMBRE** à 20H00, le conseil municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 14 septembre 2021.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoints, Mmes DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HOUSSIN Romuald, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme ALLOUCHERIE Françoise a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme CROWYN Véronique a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. HERMANT Alexandre

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210920-2021-09-010-DE
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021

OBJET : ZAC DE SAINT QUENTIN - MOULIN LE COMTE : VENTE DE LA PARCELLE 208P (LOT D) A MR ET MME HENON

2021-09-N° 10

VU :

Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-21 et L2241-1 et suivants ;

L'avis du service local du Domaine du 08 juin 2021 ;

CONSIDERANT la demande de Mr et Mme HENON pour l'acquisition de la parcelle cadastrée 208p (lot D) (869 m²), actuellement domiciliés au 69 route d'Hilbert à ETAPLES SUR MER (62630);

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE (Maître ALLAN ne prenant pas part au vote) :

ARTICLE 1^{er} - D'APPROUVER, conformément à l'avis du service local du Domaine en date du 08 juin 2021 susvisé, la cession de la parcelle cadastrée 208p (lot D) (869 m²) pour un montant de 70 000 € TTC (incluant la TVA sur marge, soit 11 033,00 €), à Mr et Mme HENON, actuellement domiciliés au 69 route d'Hilbert à Etaples sur mer (62630) ;

ARTICLE 2 - DE DESIGNER Me ALLAN - Notaire rue d'Arras à AIRE-SUR-LA-LYS, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant, ETANT PRECISE QUE, préalablement à la signature de l'acte de vente définitif, le projet de construction sera soumis pour accord à l'architecte conseil, et au Maire ;

ARTICLE 3 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20210920-2021-09-010-DE
Date de télétransmission : 06/10/2021
Date de réception préfecture : 06/10/2021